



# L'incorruptible

Bulletin des Amis de Robespierre

« Je suis du peuple, je n'ai jamais été que cela, et je méprise quiconque a la prétention d'être quelque chose de plus » Maximilien Robespierre

OCTOBRE 2003, N° 45

## L'événement :

### CIVILS, CITOYENS-SOLDATS ET MILITAIRES

### DANS L'ÉTAT-NATION

### (1789-1815...)

### COLLOQUE À ARRAS

### 7 et 8 novembre 2003

Amphithéâtre Dôme de l'Université d'Artois  
9, rue du Temple  
62 000 ARRAS

organisé par la Société des études robespierristes (SER)

avec le soutien :

du Centre de recherche des anciens Pays-Bas à l'Euro-région,  
de l'Université d'Artois, et du Conseil général du Pas-de-Calais,  
du Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest  
de l'Université Lille III, du GRHIS de l'Université de Rouen  
de l'**ARBR** (Amis de Robespierre, Arras)



fiche d'inscription dans ce numéro, à renvoyer avant le 17  
octobre 2003



Les Amis de Robespierre  
(ARBR)  
Maison des sociétés  
Rue A. Briand  
62000 Arras  
Tel/Fax : 03.21.55.30.71

Responsables de Publications :  
C. Lescaux & L. Petit

La gravure que nous vous présentons aujourd'hui est l'une des plus citées de l'iconographie thermidorienne. Elle jette entière la responsabilité de la Terreur sur ROBESPIERRE, tyran ubuesque et assoiffé de sang.

Les épurations successives ou simultanées, « *toutes les factions doivent périr ensemble* », qui furent imposées à la Convention expliquent sans doute l'épithète de la pyramide commémorative et l'inscription portée sous la guillotine.

ROBESPIERRE « foule » les constitutions de 1791 et de 1793. Cette dernière était pourtant l'enfant chérie de Maximilien.

Remarquez la position des pieds : si le pied gauche ne fait qu'effleurer la constitution de 1791, le pied droit, lui, pèse de tout son poids sur celle de 1793.

Le style neutre et minutieux de la gravure contraste avec la violence du contenu et rend peut-être plus saisissant le caractère fantastique de cette forêt de guillotines.

Qu'a voulu symboliser l'auteur ?

Chacune de ces dix-huit guillotines était-elle destinée aux partis de la Convention ? aux comités ? aux sociétés révolutionnaires ? aux autorités ? aux simples particuliers ?

L'artiste a fidèlement « croqué » ROBESPIERRE dans son costume de représentant du peuple : chapeau à plumes tricolores, écharpe de député, souliers à boucles, bas de soie, mise très soignée comme à l'habitude de l'Incorruptible. Sans oublier le détail physique caractéristique : le nez en trompette.

La gravure est en taille douce de 0,139 m sur 0,083 m. L'auteur ? Le graveur et éditeur royaliste Michel WEBER, dit l'allemand, guillotiné le 20 mai 1794 ? et auteur entre autres d'une gravure intitulée « **Le nouveau calvaire** », où l'on retrouvera ROBESPIERRE.

Remarquons la potence qui soutient l'estrade : signature de Michel WEBER ? **W**. Dans la gravure « **Le nouveau calvaire** » WEBER avait utilisé une pince et un marteau pour former le **W**.

La plaque fut saisie chez ROBESPIERRE après le dix thermidor an II par le conventionnel COURTOIS. Elle avait été léguée par ce dernier au comte de DERAINCOURT, son créancier. En 1914, elle appartenait à Mme DREUZY sa fille. Elle a figuré à une exposition rétrospective sur la Révolution française. Il en existe des tirages modernes.

Cette caricature a inspiré les Camelots du Roi parisiens, qui, entre 1925 et 1932, répandirent dans les milieux étudiants des facultés parisiennes, une estampe représentant ROBESPIERRE guillotinant Albert MATHIEZ qui venait d'être nommé maître de conférences à la Sorbonne.

Elle a aussi inspiré la caricature répandue par les milieux antirobepierristes arrageois le 15 octobre 1933, pour l'inauguration du buste de ROBESPIERRE à l'hôtel de ville d'Arras.

Cette gravure me remet en mémoire cette boutade de Charles Ricoult d'Héricault, fondateur de la revue catholique et Royaliste : « **ROBESPIERRE ? Pas plus coupable que FOUCHE ou CARNOT ses collègues du Comité de salut public. Ils ont signé avec lui, les mêmes arrêtés du Comité. Ils sont morts en exil, certes, mais dans un lit** ».



ROBESPIERRE, guillotinant le bourreau après avoir fait guillotiner sous les Français.

*A suivre...*

*M. Dumoulin*



## LES RÉVOLUTIONNAIRES DU PAS-DE-CALAIS.

### Que sont-ils devenus sous l'Empire ?

Armand Benoît Joseph GUFFROY (1742-1801)

C'est un de ces personnages qui, pour faire oublier ses excès sous la Terreur, se mua, comme bien d'autres, en ennemi particulièrement haineux de ROBESPIERRE. Bien que décédé sous le Consulat nous avons pensé pouvoir le glisser dans cette rubrique.



**N**é à Arras le 10 novembre 1742, GUFFROY y exerce la profession d'avocat dès 1770. Il siège au tribunal épiscopal et aux Etats d'Artois en 1787.

En 1790 il est élu juge de paix et procureur syndic du district d'Arras.

En octobre 1791 il prend une part active à Arras aux réceptions en l'honneur de Maximilien ROBESPIERRE, (revenu pour un court et dernier séjour dans sa ville natale).

Ami des frères ROBESPIERRE et de Joseph LEBON, il est élu député du Pas-de-Calais à la Convention en septembre 1792.

Il possède à Paris (35 rue St Honoré) une imprimerie.

Lors du procès du roi il publie une brochure intitulée « *Discours sur ce que la Nation doit faire du ci-devant roi* » où il expose que le bonheur du peuple tient au supplice du monarque.

GUFFROY est envoyé en mission (avec CHALES) de mars à fin avril 1793 en Seine-et-Oise et Eure-et-Loir (en remplacement de FABRE D'EGLANTINE) pour la levée de 300 000 hommes.

Après la mort de MARAT, en juillet 1793, il fonde un journal, « LE ROUGYFF » (anagramme de son nom) ou « Le FRANC EN VEDETTE », imitant le style cynique et véhément du « PERE DUCHESNE ». Il ne cesse d'en appeler à « *dame guillotine* » pour débarrasser la République de ses ennemis. Faute de lecteurs le ROUGYFF cessera de paraître en mai 1794.

Nommé au « Comité de Sûreté Générale » le 14 septembre 1793, il provoque la suspicion par l'excès de ses propos ultra-révolutionnaires. Dénoncé au Club des Jacobins comme répandant dans son journal « *le poison le plus aristocratique* », GUFFROY est exclu du Comité de Sûreté Générale.

Il devient alors l'adversaire des Montagnards.

Ayant voté la mort de ROBESPIERRE, il fait partie de la mission COURTOIS chargée de faire l'inventaire des papiers de l'Incorruptible. On peut deviner qu'il en fera disparaître toute trace gênante de sa correspondance d'autrefois.

Réélu au « Comité de Sûreté Générale » il fait porter toutes les accusations sur son ancien collègue Joseph LEBON.

En septembre-octobre 1794 il imprime le « TRIBUN DU PEUPLE, le journal de BABEUF. Mais il rompt bientôt avec celui-ci et quelques mois plus tard refuse d'intervenir pour le faire libérer de la prison d'Arras, alors que dans le même temps il fait sortir de prison le ci-devant DUBOIS DE FOSSEUX.

Sous le Directoire il fait paraître « L'AMI DES THEOPHILANTHROPES », journal d'une secte subventionnée par le Directoire qui compte une quinzaine d'églises dans la capitale et que Bonaparte interdira en octobre 1801.

Dénoncé au Conseil des Cinq Cents pour avoir fait exécuter en 1795 un de ses créanciers et emprisonner son fils, tous deux reconnus innocents, GUFFROY finit néanmoins à force d'intrigues par obtenir un poste de sous-chef de bureau au ministère de la Justice.

Armand GUFFROY, surnommé « le caméléon », meurt à Paris le 9 février 1801.

*Christian Lescuroux*

Sources :

*Histoire et dictionnaire de la Révolution (Tulard-Fayard-Fierro).*

*Robespierre (Gérard Walter).*

*Cinquante figures du Pas-de-Calais sous la Révolution (AD du PdC)*

*Missionnaires de la République (Michel Biard)*



# LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

La franc-maçonnerie suscite un regain d'intérêt si on en juge par les articles récents que lui a consacrée la presse, et (coïncidence ?) la question nous a été plusieurs fois posée récemment : est-il exact que Robespierre fut franc-maçon ? C'est l'occasion d'un rapide regard sur le sujet.

**O**n a parfois prétendu que les loges maçonniques étaient à l'origine de la Révolution française mais, personne ne croit plus guère à cette légende : « La Franc-maçonnerie de 1789 est un colosse au pied d'argile » a dit Mathiez.

On ne peut toutefois pas nier le rôle de la pensée maçonnique dans la diffusion des « Lumières ». Elle a pour valeurs : vérité, morale et solidarité. Elle tend à l'amélioration matérielle et morale et au perfectionnement intellectuel et social. Elle est basée en principe sur la tolérance et non sur le privilège.

En 1789, on dénombre 700 loges (dont 60 à Paris et 68 dans les organisations militaires) et de 30 à 40000 initiés. Recrutés essentiellement dans l'élite sociale, ce sont les notables de la ville qui banquettent volontiers entre amis. Beaucoup d'entre eux se retireront dès les premiers troubles. La plupart des loges qui regroupent des nobles ou les parlementaires se mettent en sommeil. Ni dans la préparation de la Révolution ni dans son déroulement, on ne constate la moindre tentative d'entente entre les francs-maçons. Les « frères » des Parlements s'opposent aux « frères » intendants ou militaires. On trouve des maçons dans tous les partis. Louis XVI fut franc-maçon ainsi que ses frères.

Dans la Constituante on compte autour de 200 députés francs-maçons (on en connaît 17 chez les clercs, 19 chez les nobles et 103 dans le Tiers-État). Les députés francs-maçons sont généralement plus à droite que la masse des députés. On retrouve de nombreux maçons dans les premiers élus de 1791 et la tête des sociétés populaires. Les nobles et les clercs se sont généralement retirés. Absorbés par leurs nouvelles tâches beaucoup de francs-maçons délaissent l'activité des loges.

**A la Convention** il y a 80 députés maçons ; ils sont prépondérants dans la Plaine. Une légère majorité de francs-maçons votera la mort du roi. La franc-maçonnerie souffre de la Terreur. L'esprit jacobin est aux antipodes de l'esprit maçonnique. Il n'y aura jamais de mesures générales contre la Franc-maçonnerie. Le Comité de Salut public confiera à Barère (franc-maçon lui-même) un rapport sur le sujet qu'il ne fournira jamais.

L'hostilité aux francs-maçons vient plutôt des Sociétés populaires et des représentants en mission.

Il y a cependant des loges qui poursuivent leur activité comme à Vienne, Arras, Hesdin, Roanne, Le Havre, Briançon, St Etienne, et, à Paris (« *Les frères réunis, Le Point Parfait, le Centre des Amis* »). On trouve aussi des francs-maçons parmi les Girondins, les émigrés, et chez les Chouans. Parmi les maçons qui ont siégé au Grand Comité on peut citer : Couthon, Prieur de la Marne, Barère, et probablement Jean Bon St André et, peut-être, Le Peletier de St Fargeau, ami de Robespierre.

**Après Thermidor**, la Franc-maçonnerie se reconstitue lentement.

**Dans le Directoire**, 100 députés sont francs-maçons. A Toulouse, dans le Pas-de-Calais et à St Quentin les loges sont considérées comme des antres jacobins. Par contre, à Paris et Chartres, elles sont des foyers royalistes.

**A la veille de Brumaire**, 64 loges sont en activité dont 51 en province.

**La maçonnerie de 1799** renaît de ses cendres mais profondément transformée. Elle compte surtout des bourgeois, peu de nobles et plus aucun clerc. Les francs-maçons sont alors conservateurs, modérés et voltairiens. Joseph Fouché, conventionnel et ministre de la police de Napoléon a été initié avant 1789 à Arras (où il était professeur de physique) à la loge *Marie-Magdeleine Reine de Suède* ; il appartiendra à la loge des Citoyens Unis à Melun en 1806. La plupart des maréchaux d'Empire (17 sur 25) ont été des dignitaires de la Franc-maçonnerie.

**A Arras**, selon des documents parfois contestés, on compterait des francs-maçons depuis 1745. Le Chapitre d'Arras serait le plus ancien chapitre *Rose-Croix* établi en France.

**Le grand-père de Robespierre, avocat, aurait été un des premiers francs-maçons de la ville.**

Dès les années 1770-80 la Franc-maçonnerie est active à Arras, (qui compte des loges rivales) et à Montreuil, Hesdin, St-Omer, Béthune, Calais. Les régiments en garnison dans ces villes ont souvent leur loge. C'est sous Louis XVI que la franc-maçonnerie artésienne connaîtra sa période la plus brillante, attirant des membres éminents du clergé, de la noblesse entrante et de la bourgeoisie intellectuelle.

C'est à tort qu'on a parfois prétendu que Robespierre était franc-maçon, sous prétexte que l'était son meilleur ami et protecteur, Antoine Buissart, avocat arrageois en renom, académicien comme lui.

*Christian Lesgoux*



## Augustin Robespierre et Bonaparte au siège de Toulon.

**A** l'été 1793 éclate la crise fédéraliste. Le coup de force parisien contre les Girondins provoque une révolte en province.

Les Girondins tentent une reconquête du pouvoir central à partir de leurs bases régionales essentiellement concentrées sur cinq foyers : Caen à l'Ouest, (abstraction faite du brasier vendéen); Bordeaux au Sud-ouest ; Lyon , la Franche-Comté à l'Est ; Marseille et Toulon au Sud-est.

Toulon, sous l'influence des royalistes, se révolte contre la Convention le 12 Juillet et se livre aux Anglais le 27 août, leur offrant ses arsenaux, ses magasins de bois précieux ; ses réserves, sa flotte...

Le Gouvernement révolutionnaire se doit de réagir.

Le général CARTEAUX, entré victorieusement à Marseille le 25 août, commande en chef l'armée chargée de réprimer l'insurrection dans le Midi. Il met le siège devant Toulon, mais Toulon résiste en dépit des opérations menées.

En mission à l'armée d'Italie, les Représentants du Peuple : BARRAS, FRERON, RICORD, ROBESPIERRE Le Jeune, et SALICETI (mais sans décision officielle pour ce dernier) sont, par décret du Comité de Salut Public du 8 brumaire an II de la République Une et Indivisible ( 29 octobre 1793) adjoints à l'armée qui va attaquer Toulon sous le Commandement du Général DUGOMMIER qui vient de remplacer le Général CARTEAUX.

C'est au cours du siège de Toulon qu'un jeune officier corse, le capitaine d'artillerie BONAPARTE, va se distinguer.

**Très tôt ROBESPIERRE Le Jeune soutient BONAPARTE et devient son ami.**

Il soutient BONAPARTE, pour son jacobinisme et son républicanisme (lecteur du « Contrat Social » de Jean-Jacques ROUSSEAU ; pour « la démocratie souveraine du peuple, l'abolition des privilèges, une juste répartition des richesses et l'égalité des chances », BONAPARTE a pris fait et cause pour la Montagne).

« Hussard » dans l'âme, Augustin ROBESPIERRE soutient aussi BONAPARTE dans ses options stratégiques (Commandant les batteries après les avoir réorganisées, BONAPARTE met au point un dispositif qui permet la prise, après plus de soixante-dix heures de combat, de la célèbre redoute anglaise, dite le « petit Gibraltar » - action qui s'avérera déterminante pour la reconquête de Toulon que les Anglais évacuèrent le 18 décembre).

Sur recommandation du général DUGOMMIER, ébloui par tant de courage, d'ingéniosité et de bravoure concentrés chez un seul homme, ROBESPIERRE Le Jeune et ses collègues, Représentants du Peuple en mission, proposent, le 22 décembre, BONAPARTE au grade de Général de Brigade.

La répression qui suit la reconquête de Toulon est terrible. BONAPARTE refuse de participer aux représailles.

Rebaptisé « Port-la-Montagne », Toulon, comme Marseille au préalable, est livrée aux exactions de BARRAS et FRERON. Même HEBERT, peu enclin à la tiédeur et au modérantisme, est scandalisé par les excès de FRERON. « Le pouvoir l'a enivré, il en abusé. Il n'est plus qu'un aristocrate et un muscadin » s'écrie-t-il à la tribune du club des Jacobins »

Tandis que BARRAS et FRERON, poussés par leur cupidité, s'enrichissent en détournant plus de 800 000 livres, RICORD et ROBESPIERRE Le Jeune (qui ne participèrent aucunement à cette épouvantable répression, jouant au contraire un rôle modérateur) organisent le Gouvernement Révolutionnaire.

L'amitié de ROBESPIERRE Le Jeune, entretient chez BONAPARTE, l'espoir d'un commandement à venir notamment dans les projets d'attaquer au Piémont.

Avec l'accord de l'INCORRUPTIBLE qui a besoin d'hommes à poigne sur qui s'appuyer, Augustin ROBESPIERRE, sollicite BONAPARTE, pour le commandement de la Garde Nationale de Paris où il remplacerait l'inefficace Général HANRIOT. Mais BONAPARTE refuse. Le souvenir de la prise des Tuileries et des massacres de Septembre qui suivirent a sûrement pesé dans la décision de BONAPARTE qui s'est toujours méfié de la capitale.

Qu'il eût pris la place d'HANRIOT, comme nous le dit l'historien J.F. FAYART et c'est le cours du 9 Thermidor qui en eût été changé.



Le siège de Toulon

Michel Csanyi



## Nouvelles de Suisse...

Notre site internet nous vaut de nouer d'intéressants contacts de plus en plus nombreux avec des amis venus d'au-delà des frontières. Des mails reçus cet été de Tokyo, de Mayence, de Bruxelles et du Tennessee, nous extrayons ce texte envoyé de Neuchâtel le 28 fructidor 211 par notre ami suisse Hans-Peter RENK

Citoyen/nes

Je vous transmets ce texte paru en 1831 dans « **Le Neuchâtelois** » d'orientation royaliste. Publié avant les deux insurrections républicaines de 1831, ce texte indique bien la crainte de la contagion des idées révolutionnaires dans le pays de Neuchâtel qui, entre 1815 et 1848, avait le double statut de principauté prussienne et de canton suisse.

*« Est-il étonnant que la jeunesse de Paris soit insubordonnée et turbulente au point d'inquiéter parfois le gouvernement, quand tous les moyens sont mis en jeu pour la corrompre ? On peut en juger par l'article suivant qui est extrait du « TEMPS », journal que personne assurément, ne mettra au nombre des journaux carlistes, et qui par conséquent n'est pas suspect.*

*« On distribuait à profusion dans les rassemblements qui ont lieu dans le quartier des écoles, le prospectus d'une édition à bon marché des discours de Robespierre, Marat, Saint-Just, par lequel l'éditeur annonce qu'il est jaloux de donner une idée exacte de ce qu'étaient des hommes si diversement jugés. Les temps où ils ont figuré étaient en quelque sorte analogues avec ceux où nous nous trouvons. Nous saisissons cet à-propos pour faire apprécier la conduite, les vues, les talents, et le but de ces hommes politiques*

*Il, y a des étudiants, de avocats, des médecins, tous doués de l'humeur la plus agréable, des formes les plus polies, pleins de douceur et de probité, qui ne rêvent que de devenir des Saint-Just, des Lebas, des Couthon, des Collot et des Billaud-Varenne. Auprès de ces gens là, ne pas reconnaître toutes les vertus des membres du comité de salut public, se refuser à comprendre la candeur de Marat et la philanthropie de Robespierre, c'est ce faire déclarer homme nul et incapable, indigne de concourir à la régénération de la France ».*



La révolution à Berlin.

### Commentaire du rédacteur du « **Neuchâtelois** » :

« Jeunes gens de ce pays, qui lirez cet article, et qui d'ailleurs vous montrez si ardents pour la poursuite de réformes radicales dans les institutions de votre patrie, vous vous indignerez peut-être de la supposition que l'on veuille vous appliquer les réflexions qu'il contient. Mais sachez qu'une fois entraîné par le torrent des révolutions, l'homme n'est pas toujours libre de rebrousser chemin, et que tel qui, dans les temps ordinaires, eut été signalé comme un bon fils, un bon père, un bon époux, un bon citoyen, est devenu, par une espèce de nécessité et peut-être contre son caractère, un tigre altéré du sang de ses semblables, le fléau de la patrie et de l'humanité, et un objet d'horreur pour la postérité !.. Mais que dis-je ! Il est aujourd'hui des hommes à théories, qui vous diront de sang-froid que Robespierre, loin d'avoir été un monstre de cruauté, n'était qu'un philosophe, philanthrope, et qu'il aurait été un grand homme, s'il eût fait couler plus de sang impur !!! »

H.P. RENK nous précise que, quelques mois après la parution de cet article, deux insurrections allaient tenter de mettre fin au double statut de Neuchâtel. Mais ce n'est que le 1<sup>er</sup> mars 1848 que les républicains neuchâtelois allaient pouvoir suivre l'exemple de leurs homologues français ayant renversé Louis-Philippe.

## ... et d'Arras

### Les AMIES de Robespierre,

Notre fichier en témoigne, les amiEs de Robespierre, tiennent une place importante dans notre association ; elles y représentent plus du tiers de ses membres. C'est à l'une d'entre elles, Melle Liliane BRETT - vice-présidente de l'ARBR- que s'est adressé le mensuel féminin MARIE-CLAIRE pour parler de ROBESPIERRE dans les pages de son numéro d'octobre consacré à ARRAS.

Arrageoise d'adoption, notre amie, a confié aux lectrices du magazine que c'est pour s'y consacrer à sa passion pour l'histoire et tout particulièrement pour Robespierre, qu'elle a quitté Paris, où s'achevait sa carrière à la Bibliothèque Nationale, pour s'installer dans la ville natale de l'Incorruptible.



**Silence aux Pauvres!**

(Suite du résumé du livre d'Henri GUILLEMIN par Jean-Claude MARTINAGE)

**A**vec la Convention, et la proclamation de la République c'est le premier essai en France du suffrage universel. Plus de cens. La Nation, prolétaire à 95 %, journaliers ruraux, artisans et ouvriers des villes peuvent voter. La plupart sont analphabètes. Ce sont donc les mêmes notables instruits qui sont élus. La composition sociale des députés de la Convention est identique à celle des assemblées précédentes. Mise à part la députation parisienne, presque entièrement Montagnarde (Robespierre, Danton, Marat...) l'immense majorité de la Convention appartient au Centre, appelé « **Plaine ou Marais** ». Ces députés, vivant dans l'effroi des événements à venir, agiront et parleront avec une grande prudence.

La Province admet mal la domination de Paris et la tyrannie de ce petit groupe « **d'anarchistes** » (terme régulièrement repris dans les libelles).

Jour après jour une campagne se déchaîne contre ROBESPIERRE accusé d'être « **un aspirant dictateur qui vise à la toute puissance avec l'armée de gueux qui est à ses ordres** ». Il aura comme adversaire le puissant groupe des Girondins que JAURES décrit comme « **une oligarchie de grands bourgeois, beaux parleurs et arrogants** ». Pour eux, défenseurs de la propriété, le libéralisme est la loi des lois dans le domaine de la production et du commerce.

En avril 1793, ROBESPIERRE avait bien tenté de limiter le droit de propriété dans un projet de nouvelle déclaration des droits de l'Homme, qui ne sera pas retenu et dont un des articles déclarait : « **De même que la liberté a pour limite la liberté d'autrui, de même il faut que la loi interdise tout droit de propriété qui porterait atteinte à la vie ou à la dignité d'êtres humains** »

En septembre 1793, devant les graves problèmes économiques, le Comité de salut public, où Robespierre exerce son ascendant, fait voter la « **loi du maximum** ». C'est le contrôle étatique des prix. Un prix maximum est fixé pour la vente de 30 denrées alimentaires de première nécessité. Quelle atteinte à la propriété ressentie par les possédants qui doivent ronger leur frein tant que Robespierre aura derrière lui « **la vaste tourbe de cette canaille armée de fusils qui remplace l'ancienne garde nationale formée d'honnêtes gens** »

L'été 1793 a été dramatique. La guerre de Vendée a commencé ; les Girondins ont réussi à soulever 60 départements sur 83, les défaites militaires se succèdent.

ROBESPIERRE donne alors sa mesure, lui qui a vainement tenté d'écarter la guerre. Il remplace les généraux responsables des défaites, et nomme à la tête des armées de jeunes généraux patriotes. Sa dure intransigeance est efficace : aux défaites succèdent les victoires, l'ennemi est repoussé hors des frontières et le pays est sauvé.

ROBESPIERRE n'accepte pas le totalitarisme athée qui sévit et il s'oppose aux persécutions religieuses. Il exige la liberté de conscience. « **Nous voulons, ce risque-t-il à dire, une cité où toutes âmes s'agrandiront** » Cet idéalisme est le propre de ROBESPIERRE, résigné en même temps à la Terreur et à la guillotine.

Ses ennemis de plus en plus nombreux au sein des Comités et de la Convention, sont décidés à l'abattre. Pour

cela il faut lui retirer l'appui du peuple parisien. Les conjurés vont utiliser contre lui la loi de Prairial. Ils iront partout propager que ces innombrables condamnations à mort (1300 en six semaines) « **c'est Robespierre qui le veut** ». LAMARTINE a bien résumé l'affreux calcul. Ce Robespierre dont ils veulent la tête « **ils le couvrent pendant quarante jours du sang qu'ils versaient** ». Robespierre guillotiné le 9 Thermidor, la Convention « **pourra enfin respirer, déposer le masque obligé et révéler son vrai visage** » déclare Henri GUILLEMIN.

Triomphe de la liberté économique, suppression du

contrôle des prix qui montent rapidement et causeront des « **insurrections d'affamés** »

C'est le retour définitif du pays gouverné par les propriétaires. Il faudra bientôt verser aux contributions, non plus 50, mais 200 journées de travail pour pouvoir se faire élire.

La classe possédante a définitivement triomphé

L'Assemblée pourra alors acclamer à la tribune BOISSY D'ANGLAS déclarant : « **Un pays gouverné par les propriétaires est dans l'ordre naturel** ».



La disette du pain en l'An III



Pour joindre l'ARDR :

contact@amis-robepierre.org



## ROBESPIERRE DANS LE TEXTE : Sur la constitution de 1791.

### Extrait du *Défenseur de la Constitution* de mai ou juin 1792

Robespierre, trop souvent accusé de n'être qu'un théoricien froid, dévoile ici ce qui s'apparente fort à un programme d'action politique appuyé sur une longue expérience de la chose publique et de ses faux-semblants. Rejetant les écueils d'une citoyenneté balbutiante, il s'érige en ennemi de la démagogie et des intérêts partisans car ils sont les ennemis de la démocratie. Sûr du bon droit que lui donne le respect sincère des principes, il avance à découvert, soldat de l'intérêt général, incorruptible défenseur de la Constitution. Le premier des deux journaux créés par Robespierre paraît sous la Législative, en mai ou juin 1792 c'est *le Défenseur de la Constitution*\* et dans le numéro un il en justifie le titre :

« C'est la constitution que je veux défendre, la constitution telle qu'elle est. On m'a demandé pourquoi je me déclarais le défenseur d'un ouvrage dont j'ai souvent développé les défauts : je réponds que, membre de l'Assemblée constituante, je me suis opposé, de tout mon pouvoir, à tous les décrets que l'opinion publique proscrit aujourd'hui : mais que depuis le moment où l'acte constitutionnel fut terminé et cimenté par l'adhésion générale, je me suis toujours borné à en réclamer l'exécution fidèle, non pas à la manière de cette secte politique que l'on nomme modérée, qui n'en invoque la lettre et les vices que pour en tuer les principes et l'esprit ; non pas à la manière de la cour et des ambitieux, qui, violant éternellement toutes les lois favorables à la liberté, exécutant avec un zèle hypocrite une fidélité meurtrière toutes celles dont ils peuvent abuser, pour opprimer le patriotisme ; mais comme un ami de la patrie et de l'humanité, convaincu que le salut public nous ordonne de nous réfugier à l'abri de la constitution, pour repousser les attaques de l'ambition et du despotisme.



L'Assemblée nationale a tenu dans ses mains la destinée de la France et de l'Univers. Elle pouvait tout à coup

élever le peuple français au plus haut degré de bonheur, de gloire et de liberté ; elle est restée au dessous de sa mission sublime. Elle a violé souvent les principes éternels de la justice et de la raison, qu'elle avait solennellement proclamés. Les droits de la nation et de l'humanité sont restés les mêmes ; mais les circonstances sont changées et elles doivent déterminer la nature des moyens que l'on peut employer, pour les établir dans toute leur étendue....

Nous aurons le courage de défendre la constitution au risque d'être appelés royalistes et républicains, tribun du peuple et membre du comité autrichien. Nous la défendrons avec d'autant plus de zèle que nous en sentons plus vivement les défauts. Si notre obéissance entière, même aux décrets qui blessent nos droits est un sacrifice à nos anciens oppresseurs, que ceux-ci ne nous refusent pas du moins l'exécution de ceux qui les protègent...

En la défendant nous n'oublierons pas non plus, que les temps de révolution ne ressemblent point au temps de calme et que la politique de nos ennemis fut toujours de les confondre, pour assassiner légalement le peuple et la liberté.

Nous n'aimons pas la constitution comme ceux qui y trouvent toujours des armes pour égorguer les patriotes faibles et pour opprimer les soldats, mais jamais pour châtier les chefs militaires et les coupables puissants. Nous la défendrons, non contre la volonté générale et contre la liberté, mais contre les intérêts particuliers et contre la perfidie. Nous ne occuperons des individus que lorsque leurs noms sont inséparablement liés à la cause publique.

Nous ne dissimulons pas que nous allons armer tous les partis contre nous ; il nous restera le suffrage de notre conscience et l'estime de tous les honnêtes gens ».

\* Les 12 numéros de ce journal sont reproduits dans le tome IV des « Oeuvres complètes de Robespierre » réédités à Phénix édition. Dans le tome V on trouve les 22 numéros du second journal publié par Robespierre sous la Convention (d'octobre 1792 à avril 1793) sous le titre *LETTRES A SES COMMETTANTS*.